

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Solution Épargne Plus (référence contractuelle OV.20.11.SEP.CG)

Initiateur : Optimum Vie S.A. (www.optimumvie.com), appelez le 01 44 15 81 81 pour de plus amples informations.

Autorités Compétentes : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Date de production/révision du document d'informations clés : 03/03/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

► Type

Ce produit est un contrat individuel d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative dont les garanties sont exprimées en unités de compte qui relève des branches 20 (Vie Décès) et 22 (Assurances liées à des fonds d'investissement) de l'article R321-1 du Code des Assurances.

La durée du produit est librement fixée par l'investisseur, il n'y a pas de date d'échéance.

► Objectifs

Constitution d'une épargne long terme, par le biais de versements programmés et libres, qui sera servie, au choix, sous forme de capital ou de rente. En cas de décès de l'assuré pendant la durée du contrat, celui-ci prévoit le versement de l'épargne au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ainsi que d'un capital décès sous certaines conditions.

L'épargne est investie sur des supports en unités de compte constitués d'un ensemble de valeurs mobilières (parts d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, ou OPCVM) admis en représentation des contrats en unités de compte conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que sur un support en euros.

Les options d'investissement sous-jacentes au contrat sont les suivantes :

Option d'investissement	Type	Référence document d'informations clés
Palatine Monétaire Court Terme	Unités de compte (OPCVM)	Les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) ou les prospectus des FCP et des SICAV sont consultables sur les sites Internet des sociétés qui gèrent les fonds aux adresses suivantes : www.optimumgam.fr www.amundi.fr www.palatine-am.com ou sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : https://www.amf-france.org .
Optimum Obligations	Unités de compte (OPCVM)	
Optimum Patrimoine	Unités de compte (OPCVM)	
Optimum Actions	Unités de compte (OPCVM)	
Optimum Actions Internationales	Unités de compte (OPCVM)	
Fonds Optimum Actions Canada	Unités de compte (OPCVM)	
Optimum European Credit SRI	Unités de compte (OPCVM)	
Optimum Impact Green Bonds	Unités de compte (OPCVM)	
Optimum Solidarité	Unités de compte (OPCVM)	

L'épargne investie sur les supports en unités de compte est intégralement à risque et ne comporte aucune garantie en capital. L'épargne investie sur les supports en unités de compte fluctue selon les variations à la hausse ou à la baisse des OPCVM qui les constituent. Par conséquent, aucune valeur, aucun rendement ni performance ne sont garantis sur ces supports. **Il est possible de perdre la totalité du montant investi sur les supports en unités de compte.**

► Investisseurs de détail visés

Le type d'investisseurs auprès duquel le produit est destiné à être commercialisé varie en fonction des options d'investissement sous-jacentes.

Le produit est conçu pour des investisseurs qui :

- Recherchent un contrat d'assurance vie comportant une garantie complémentaire en cas de décès ;
- Ont des connaissances et/ou expériences spécifiques sur l'investissement de produits similaires et qui ont la capacité de comprendre le produit, ses risques et ses bénéfices ;
- Recherchent un produit offrant une exposition aux marchés financiers (actions et obligations) ;
- Peuvent supporter des pertes en capital importantes pouvant aller jusqu'à la totalité de leur investissement dans le contrat ;
- Ont un horizon d'investissement d'au moins 20 ans (soit la période de détention recommandée) ;
- Sont prêts à accepter un niveau de risque qui est cohérent avec l'indicateur de risque indiqué ci-après et permettant d'obtenir le rendement potentiel ;
- Comprennent que leur capital et les rendements sont conditionnés à la capacité de l'initiateur d'effectuer les versements.

► Assurances : avantages et coûts :

Le produit comporte une garantie complémentaire en cas de décès toutes causes ou de décès accidentel de l'assuré avant son 75^e anniversaire. Le capital décès s'ajoute au versement de l'épargne au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Le coût lié à la garantie complémentaire décès est de 100 % des versements programmés effectués en première année d'adhésion, plafonné à 7 200 € et à 25 % des versements programmés de deuxième année d'adhésion, plafonné à 1 800 €.

Le détail de la couverture d'assurance se trouve dans les Conditions Générales valant note d'information (référence OV.20.11.SEP.CG).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Les risques pour l'investisseur, exprimés sur la base d'un indicateur synthétique de risque sur une échelle de 1 à 7, ainsi que les performances du produit varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes. Les tableaux ci-après présentent l'éventail de l'indicateur des risques et des scénarios de performance possibles.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues dans les DIC des OPCVM et le DIC du support en euros (voir section EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?).

Indicateur de risque :

Risque le plus faible	1	2	3	4	5	6	7	Risque le plus élevé
Éventail de l'indicateur de risque pour ce produit								



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.
Si vous rachetez ce produit avant la fin de la période de détention recommandée, le risque réel pourrait être fort différent et vous subirez également des coûts supplémentaires.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits similaires. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part d'effectuer les versements.

L'éventail de l'indicateur synthétique de risque se situe entre 1 (classe de risque la plus basse) et 4 (classe de risque moyenne). Cela veut dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats des options d'investissement sous-jacentes se situent entre un niveau très faible et moyen si la situation sur les marchés venait à se détériorer.

Ce produit ne prévoit pas de garantie en capital ni de protection contre les aléas du marché : vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

► Scénarios de performance :

La performance de ce produit dépend des options d'investissement sous-jacentes. Les documents d'informations clés pour l'investisseur (DIC) ou les prospectus des FCP et des SICAV sont consultables sur les sites Internet des sociétés qui gèrent les fonds aux adresses suivantes : www.optimumgam.fr, www.amundi.fr, www.palatine-am.com ou sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : <https://www.amf-france.org>.

La législation fiscale peut avoir des conséquences sur les sommes que vous pourriez obtenir.

Que se passe-t-il si Optimum Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si Optimum Vie S.A. fait défaut ou est mise en faillite, l'investisseur pourrait subir une perte financière. Les droits des assurés, souscripteurs, adhérents et bénéficiaires sont préservés par le Fonds de Garantie des assurés prévu par l'article L423-1 du code des assurances, dans les limites prévues par l'article R423-7 du même code. Les fonds de garantie en assurance fournissent une protection de dernier ressort aux consommateurs quand les entreprises d'assurance ne parviennent pas à respecter leurs obligations. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Vous trouverez des informations pratiques sur la société Optimum Vie S.A. sur le site <https://www.optimumvie.com> rubrique « à propos ».



Que va me coûter cet investissement ?

Les coûts pour l'investisseur varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes, les tableaux ci-après présentent la fourchette des coûts possibles.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues dans les DIC des OPCVM et le DIC du support en euros (voir section **En quoi consiste ce produit ?**).

► Coûts au fil du temps :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à ce sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 1 000 € par année	Scénarios		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 10 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée
Coûts totaux	1 000 €	1 866 € + [553 € ; 1 285 €] selon l'option d'investissement	1 479 € + [2 517 € ; 5 468 €] selon l'option d'investissement
Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an)	100 %	3,8 % + [1,3 % ; 3,2 %] selon l'option d'investissement	0,7 % + [1,4 % ; 3,5 %] selon l'option d'investissement

► Composition des coûts :

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,1 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se peut que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre
	Coûts de sortie	0,0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction	0,2 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	[0,6 % ; 1 %] selon la durée courue + [1,2 % ; 3,1 %] selon l'option d'investissement	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	Sans objet
	Commissions d'intéressement	0 %	Sans objet

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 20 ans

Période de détention minimale requise : aucune mais il est conseillé de conserver son contrat durant au minimum la durée du prélèvement du coût de la garantie complémentaire décès

À compter du moment où vous êtes informé que le contrat est conclu, vous disposez d'un délai de trente jours calendaires révolus pour renoncer au contrat.

Le contrat est rachetable en tout temps selon les termes du contrat énoncés dans les Conditions Générales valant note d'information (référence OV.20.11.SEP.CG).

Dans des conditions exceptionnelles de marché ou en cas de liquidité limitée sur les options d'investissement sous-jacentes ou de perturbations techniques, il pourrait être temporairement impossible de racheter le contrat.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Les réclamations concernant la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne par courrier. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'initiateur de ce produit sont à soumettre à Optimum Vie S.A. par courrier à l'adresse suivante : 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse suivante : r@optimumvie.com

Autres informations pertinentes

Le présent document d'informations clés est disponible sur le site internet de la société <https://www.optimumvie.com/actualites/document-reglementaires>.

Les conditions contractuelles du produit sont détaillées dans les Conditions Générales valant note d'information (référence OV.20.11.SEP.CG), conformément au Code des Assurances. Ce document peut être obtenu en s'adressant au siège social de l'initiateur de ce produit.

OPTIMUM ASSURANCE VIE S.A.

94, rue de Courcelles - 75008 Paris, FRANCE
+33 1 44 15 81 81

 epartenaire@optimumvie.com
 [optimumvie.com](https://www.optimumvie.com)
 [optimumvie.com/linkedin](https://www.optimumvie.com/linkedin)

